PAIX A L'EUROPE JUSTICE A L'ITALIE [CHARLES ALFIERI]

Carlo Alfieri di Sostegno



JUSTICE A L'ITALIE!

PAIX A L'EUROPE!

Extrait de la *Rivista Contemporanea*

Turin, 1859 — Typ. CERUTTI, DEROSSI et DUSSO, rue de la Poste, N° 1.

Turin, 8 avril 1859.

M. le Directeur de la Rivista Contemporanea.

En septembre 1856 la *Rivista Contemporanea* publiait un des écrits dont le souvenir vous a fait reporter sur moi vos pensées, en voyant grandir et précipiter autour de nous la crise que nous prévîmes dès lors, et dont nous suivîmes depuis avec anxiété tous les développements. Un examen consciencieux de tous les intérêts politiques qui se rattachaient à la question italienne me conduisit à des conclusions tout à fait analogues à celles posées récemment dans la fameuse brochure de Mr de la Guéronnière, *Napoléon III et l'Italie*. Tout en maintenant les grands principes qui doivent dominer le droit politique des nations civilisées, je reconnus les faits et les droits acquis qui en résultent. Je cherchai une transaction entre ces principes et ces faits, et je la vis toute naturelle dans

712

le système que le Congrès de Paris inaugurait. L'Italie exigeait la reconnaissance de son indépendance, l'Europe voulait assurer l'ordre général contre la révolution. Il fallait, pour arriver à un accord, que l'Italie renonçât à la révolution, que l'Europe renonçât aux traités de 1815, qui consacrent la servitude de la Péninsule. N'est-ce pas là la solution vers laquelle on s'est acheminé, en 1856, à Paris, à laquelle on arrivera forcément, dans deux mois, à Manheim, Aix-la-Chapelle ou Baden-Baden?

Je ne saurais donc faire mieux que de rappeler l'espoir qui trouve alors tant d'incrédules, que les libéraux en foule partagent aujourd'hui.

« Quand nous voyons la sainte alliance dissoute par la guerre « d'Orient et les stipulations du Congrès de Paris, quand la diplo« matie abandonne, sauf une exception intéressée, le système des « interventions impériennes, pour s'engager dans celui des arbitra« ges; le chemin qui conduit aux conciliations cesse d'être fermé. « Entre le progrès et l'ordre, entre la liberté et l'autorité, entre les « droits imprescriptibles des nations civilisées et la sûreté des Gou« vernements établis, nous ne voyons plus aucune incompatibilité. « Toute la tâche des hommes d'état européens consiste à rechercher « et à trouver le point de contact, à hâter et à saisir une occasion, « à opérer une transaction et à signer le compromis.

« C'est l'honneur du Piémont de représenter en Europe, de personnifier, pour ainsi dire, cette situation, qu'il s'est faite si glorieuse « dans sa politique intérieure. La monarchie constitutionnelle de Sar« daigne présente l'admirable et unique spectacle de l'hérédité la plus « légitime et la plus directe de la souveraineté dans la dynastie la plus « ancienne de toutes celles qui règnent en Europe, et de la liberté « pratiquée sous un régime parlementaire avec une sagesse et une « loyauté égales de la part du Gouvernement et de la part du peuple. « Souvenons nous que cet État pour la cause de la liberté de l'Italie, « pour celle de l'équilibre européen a renouvelé à Goïto et à le Cer« neja ses vaillants exemples du commencement et de la moitié du « dernier siècle, qu'il a fourni de ses vertus civiques et guerrières « l'épreuve la plus irrécusable, l'épreuve du sang! »

Borner ses vœux à ce qu'ils avaient de conciliable avec les principes d'ordre et d'équilibre admis par les grandes Puissances, tel

était le devoir de l'Italie libérale, que le Gouvernement de S. M. Sarde entraînait après lui hors des voies révolutionnaires et dans l'alliance Napoléonienne. Les événements de ces dernières années n'ont fait que hâter les résultats prévus de la politique, que certes je ne me vante pas d'avoir inventée, mais que j'avais comprise, dont je pressentais l'adoption à Paris et à Turin, dont je calculais la marche et la portée. Aujourd'hui encore l'annonce d'un Congrès et les restrictions que l'on dit apportées à sa compétence ne doivent pas nous décourager. Chaque fois que l'Europe tournera ses regards sur l'Italie, elle ne tardera pas à se convaincre que l'indépendance est le seul prix auquel les peuples de la Péninsule consentiront à se dessaisir de l'arme de la révolution. L'Autriche sans aucun doute tirera l'épée, plutôt que de consentir à cette solution pacifique. Mais le Congrès n'aura même pas à se dissoudre, et il reprendra bientôt ses séances suspendues, pour *régler après la victoire ce qu'on n'a pas voulu accorder avant la bataille.*

La question italienne est trop intimement liée aux traités de 1815 cette humiliation toujours flagrante de la France, cette négation insolente de la monarchie Napoléonienne. Toute solution de la question italienne implique ou réconnaissance, ou abrogation de ces traités: qui osera demander à la France après Sébastopol la reconnaissance la plus indirecte même et la plus tacite de ce qu'on lui a fait subir après Waterloo?

Vous le voyez, mon cher Directeur, mes déductions d'il y a trois ans sont mes convictions d'aujourd'hui. J'espérais alors dans la sagesse de la politique piémontaise, dans les vertus e l'intelligence des Italiens, j'ai foi maintenant dans leur triomphe.

Mais avec tout cela je ne me tiens point pour la *Mouche du Coche*; et si je profite encore cette fois de l'hospitalité amicale que vous m'accordez dans la *Rivista*, c'est sans aucune sorte d'illusion que mes paroles aient plus d'accès auprès des arbitres puissants de nos destinées, qu'elles n'ont eu d'autorité entre fois sur mes concitoyens. Je ne vise pas si haut, trop heureux que vous me fournissiez l'occasion de témoigner des recherches que je n'ai cessé de consacrer à une question où il s'agit de vie ou de mort pour ma patrie. Celui qui étudie la politique de son pays, aussi loin des secrets que des faveurs du pouvoir, se console aisément de demeurer ignoré et mé-

connu, quand les événements lui donnent raison, quand le génie des hommes d'état et les vertus des rois réalisent les utopies de son obscure solitude.

Ces considérations me suggèrent, au lieu de vous adresser des élucubrations qui iraient se perdre dans la foule des écrits du jour, de faire connaître plutôt à vos lecteurs quelques documents dont le mérite et l'actualité ne sauraient être contestés.

Veuillez accueillir aussi, je vous prie, cette communication comme un témoignage du vif intérêt que je porte à la publication patriotique que vous dirigez, et de la constante amitié avec laquelle je suis et serai toujours, mon cher Directeur,

Votre dévoué
Charles Alfieri.

Malgré le nombre infini d'écrits de tout genre qui ont traité depuis quelques mois de la question italienne, il est un point qui a été laissé dans l'ombre, et qui cependant ne manque ni d'importance, ni d'intérêt. Pendant que les partisans de l'Autriche ne cessent de présenter la politique du comte de Cavour comme révolutionnaire, et les moyens qu'elle propose pour faire cesser les malheurs de l'Italie, assurer sa prospérité et établir la paix de l'Europe sur des bases solides, comme un système nouveau, et subversif de tous les principes reconnus du droit public et de l'équilibre européen, il est indispensable de placer en regard les documents irrécusables qui relient la conduite du Gouvernement Sarde à ses antécédents les plus sages et les plus respectés. L'ignorance historique peut seule justifier les adversaires ou les amis qui font un reproche ou un mérite à l'illustre ministre de Victor-Emmanuel II, d'avoir créé la politique que le Gouvernement piémontais pratique sous sa direction. C'est une assez belle gloire pour lui d'avoir ramené toute l'Europe à remettre en discussion le jugement que, prévenue et mal informée, elle a porté dans le Congrès de Vienne. Le talent et l'habileté du comte de Cavour ne trouveront jamais d'argument plus décisif en faveur de la cause qu'il défend, que l'examen des propositions que le Cabinet

de Turin mettait alors en avant, comparé avec les résultats du système opposé qui a été adopté d'après les vœux du Cabinet de Vienne, et suivi sans entraves pendant 44 années.

Aujourd'hui que l'existence et l'urgence d'une question italienne ne peut plus être récusée, qu'elle est portée devant un nouveau Congrès, la première demande que se font nécessairement les représentants des grandes puissances est celle-ci :

Comment se fait-il qu'il y ait à pourvoir à une chose réglée en 1815? L'Autriche ne s'était-elle pas portée garant que tout sujet d'alarme et de trouble aurait disparu de cette vaste contrée placée sous sa domination, ou sous son influence exclusive?

Les documents que nous publions répondent à cela d'une façon tellement péremptoire que tout commentaire est superflu. Ils ont signalé à l'avance les funestes conséquences des concessions faites à l'insatiable ambition de la cour de Vienne, ils ont indiqué le moyen de les éviter, qui demeure le seul efficace pour y porter remède. Ils réunissent toute l'autorité que leur donnent des signatures connues et estimées de toute la diplomatie européenne, à un caractère d'actualité vraiment étrange dans des écrits qui ont près d'un demi siècle de date.

Voici d'abord le *Mémorandum* du comte d'Aglié à lord Castlreagh.

REFLEXIONS SUR L'ITALIE SUPÉRIEURE EN GÉNÉRAL

ET SUR SES DIVISIONS.

(Dépêche du Comte d'Aglié du 8 septembre 1814 à lord Castlreagh)

L'Italie Supérieure comprend toute l'étendue du pays depuis les Alpes jusque aux frontières des États du Pape, qui a formé jadis l'ancien Royaume d'Italie. Elle contient près de dix millions d'habitants. Elle est bornée de deux côtés par la mer Méditerranée et par la mer Adriatique: tout le reste est entouré par la longue chaîne des Alpes, qui forme une barrière magnifique pour la défense du pays, et la sépare de la manière la plus forte et la plus marquée des pays voisins. — Au delà de cette ligne de limites naturelles la différence de langue, d'habitude, d'usage, du climat même et de l'aspect du pays ne pourrait être plus frappante. — L'Italie Supérieure jouit outre cela de tous les avantages d'un sol extrêmement fertile, et peut être considérée comme la portion la plus instruite et la plus industrieuse de cette partie d'Europe. — Cependant un pays qui jouit de tant d'avantages, dont l'étendue, la population et la situation géographique auraient dû lui assurer un rang distingué parmi les États européens, a été depuis très-long tems presque nul dans la balance politique de l'Europe. — Il est aisé d'en découvrir la raison en jettant les yeux sur la carte ci-jointe, N. 1, qui contient la division géographique de l'Italie Supérieure telle qu'elle était en 1792. — Ce pays était alors divisé en neuf États différens, sans compter des moindres divisions, telles que l'État dit *des Présides*, la République de St-Marin, la Principauté de Monaco, etc. Les inconvéniens d'une division géographique aussi multipliée n'ont pas besoin d'être expliqués. — Ces États n'avaient ni la consistence, ni les moyens qui sont indispensables pour établir les bases d'une milice régulière; ils étaient par conséquent incapables de contribuer à la défense de l'Italie, et encore moins de jouer un rôle dans les affaires publiques de l'Europe. Une confédération générale, quoique sujette aux inconvéniens inséparables de cette sorte d'unions, aurait jusqu'à un certain point pu remédier au défaut de la force individuelle de chacun, mais ce remède même était impraticable en Italie, vu que

plusieurs de ces petits États étaient sujets à des princes étrangers dont les vues et la politique étaient liées aux intérêts de Cours éloignées. Combien de fois en effet les Italiens n'ont-ils pas vu ravager leur beau pays pour des querelles qui leurs étaient absolument étrangères!

Telle était la situation de la plus grande partie de l'Italie Septentrionale. les États du Roi de Sardaigne formaient seuls une exception. — Ces États quoique très-bornés étaient cependant plus étendus que les autres dans cette partie de l'Italie cette circonstance jointe à l'importance de leur situation avait acquis aux Souverains du Piémont une considération distinguée parmi les États italiens, et cette considération avait été confirmée par une suite de huit siècles d'habileté, de sagesse et de courage. — La situation toute particulière des États de la Maison de Savoie, et le rôle que ces princes avaient constamment soutenu de gardiens de l'Italie, les avaient même placés parmi les Puissances de second ordre, quoique l'étendue de leurs possessions ne fût peut-être pas telle à leur assurer ce rang. — L'avantage de leur situation consistait principalement en ce que les Alpes avec les nombreuses forteresses dont elles étaient hérissées les mettaient à l'abri de la France, tandis que du côté de l'Italie la faiblesse des États voisins était tout motif d'inquiétude. — La Maison d'Autriche était à le vérité un puissant voisin, mais elle n'était pas formidable par l'étendue, ou par la situation de ses États en Italie. Le Duché de Milan, qu'elle y possédait, était détaché et éloigné du reste des États héréditaires: le nombre de troupes qui y étaient stationnées en tems de paix était trop petit pour donner de l'ombrage, et à l'occasion d'une guerre la distance des préparatifs ôtait toute possibilité de surprise, et laissait toujours assez de tems pour se mettre en état de défense.

A mesure que le système militaire s'étendit en Europe, et en proportion des agrandissemens de la France et de l'Autriche, les Puissances qui ont eu à cœur de soutenir une balance de pouvoir, et particulièrement l'Angleterre, prirent grand soin de fortifier le Roi de Sardaigne, qui était considéré comme un des principaux appuis de l'équilibre politique dans le midi de l'Europe. Dans tous les grands traités qui eurent lieu pendant le siècle passé, la Maison de Savoie a obtenu des agrandissemens en Italie Cependant l'expérience de la dernière guerre qu'elle eut à soutenir contre la France, et qui commença en 1792, a fait voir que ses moyens n'étaient pas proportionnés à l'importance de sa situation. — Le Roi de Sardaigne résista pendant *cinq ans* contre la France révolutionnaire, et retarda effectivement de cinq ans les malheurs et les calamités de l'Italie; car dès que les armées françaises eurent forcé les passages des Alpes, elles s'emparerent en moins d'un an de toute le reste de l'Italie — Les fatales conséquences de ces premiers succès du chef qui commandait alors les armées

françaises ne sont que trop connues, et doivent faire regretter à l'Europe entière, que la Puissance à la quelle la défense de l'entrée de l'Italie était confiée n'eût pas eu à sa disposition de moyens plus étendus et plus proportionnés à l'importance de la tâche qu'elle avait à remplir. Il ne sera pas hors de propos de remarquer ici que pendant tout le temps que cette lutte inégale dura sur le sommet des Alpes, les petits États dont l'Italie Supérieure était composée ne fournirent ni un écu, ni un seul homme pour la défense commune, et que la Cour de Vienne, qui comme coétat italien avait le plus grand intérêt à s'opposer à l'entrée des armées françaises en Italie, ne cesse pendant tout ce tems de marchander avec la Cour de Turin, et de lui demander à tout moment la cession de quelque place forte ou de quelque province pour prix de ses secours.

Quelques considérables que fussent les inconvéniens de l'ancienne division de l'Italie Supérieure, celle qui a lieu à présent est infiniment plus désastreuse et pour l'Italie en général, et en particulier pour le Roi de Sardaigne. La carte N. 2 contient le plan géographique actuel de cette portie de l'Italie, qui n'offre qu'une seule division, savoir d'un côté la partie occupée par les armées autrichiennes, soit au nom de la Cour de Vienne, soit au nom de quelque branche de la famille impériale. De l'autre côté les États du Roi de Sardaigne avec l'ancienne limite du Tessin. — La première observation qui se présente en jettant les yeux sur cette carte est l'entière destruction de tous les gouvernemens italiens, à la reserve de celui du Roi de Sardaigne. Dans l'ancienne division on voyoit la source de l'affaiblissement de l'Italie Supérieure, dans celle-ci on voit son asservissement complet. — On se demande aussi comment l'Autriche, qui a si peu fait pour la défense de ce pays, qui dans ces derniers dix sept ans l'a tant de fois abandonné, cédé et échangé, peut dans ce moment en réclamer la plus grande partie à l'exclusion de presque tous les gouvernemens nationaux dont elle voudrait s'approprier les dépouilles, en quadruplant par là les possessions qu'elle y avait avant la guerre.

Pour ce qui regarde le Roi de Sardaigne, on voit au premier coup d'œil quelle serait la disproportion de ses États avec ceux de la Maison d'Autriche en Italie, si elle y conservait tout ce qu'elle occupe à présent. — La considération dont ce Prince jouissait comme la principale puissance de cette partie de l'Italie, serait par là entièrement effacée ; mais ce qui importe bien davantage, sa situation, dont la force locale et la sécurité formaient jadis toute l'importance, deviendrait maintenant absolument précaire. Ce que l'on comprendra aisément, si on veut se rappeler ce qui a été dit ci-dessus. La situation des États du Roi de Sardaigne était telle (ainsi qu'il a été dit) que n'ayant rien à craindre du côté de l'Italie, à cause de la faiblesse de ses voisins

et de la distance de la monarchie autrichienne, on pouvait tourner toute son attention à la défense de la barrière naturelle des Alpes, qui sépare et protège le Piémont du côté de la France. — Cette situation se trouverait maintenant entièrement changée. — Bien loin d'être assuré du côté de l'Italie, le Roi de Sardaigne devrait regarder cette frontière comme la partie la plus faible et la plus exposée de ses États. — L'énorme agrandissement de l'Autriche et la contiguïté qu'elle a acquise avec le reste de ses États mettait cette Puissance à même d'entretenir en tems de paix entre quarante et cinquante mille hommes en Italie, ce qui est au moins le double du nombre de troupes que le Roi de Sardaigne pourrait entretenir en tems de paix. Outre cela, la frontière du Piémont, du côté de la Lombardie, est absolument ouverte : aucun obstacle naturel n'empêche le progrès d'une armée à travers ces plaines ; aucune forteresse ne se trouve de ce côté là pour arrêter sa marche, et il suffit d'observer les distances sur la carte (environ 70 milles anglaises) pour se convaincre que l'Autriche, en rassemblant seulement les garnisons qu'elle entretiendrait désormais en Italie, pourrait faire arriver en deux jours à Turin une armée supérieure à celle que le Roi de Sardaigne serait en état d'opposer. Depuis huit siècles que la Maison de Savoie règne en Piémont, elle ne s'est trouvée aussi exposée du côté de l'Italie, qu'elle le sera dorénavant, si l'Autriche conserve tout ce qu'elle y occupe dans ce moment. L'existence des États Italiens, et particulièrement de la République de Venise, avait de tout tems isolé les possessions espagnoles, et successivement autrichiennes dans l'Italie Supérieure, et les y avait rendues par là moins formidables. L'extinction de ces États détruit entièrement la *situation rélative* de laquelle les Souverains du Piémont dérivaient leur considération et leur sécurité, et si la Maison d'Autriche réussit à s'approprier la totalité de ces dépouilles, on voit assez au premier coup d'œil à quoi se reduiraient le rang et l'indépendance du seul Prince Italien qui régnera désormais en Italie.

Les remarques que l'on vient d'exposer sur la situation actuelle des États du Roi de Sardaigne acquièrent une nouvelle force lorsque l'on considère combien la ligne de défense du Piémont du côté de la France a été détériorée par le dernier démembrement de la Savoie, et par la destruction de toutes les forteresses qui étaient placées aux pieds des principaux débouchés des Alpes. Le seul moyen de remédier à tous ces désavantages aurait été de mettre le Roi de Sardaigne à même d'augmenter son armée par quelque addition de territoire et de population ; mais si au lieu de cela on expose encore la frontière de ses États, qui était assurée par l'ancienne division de l'Italie, il est évident qu'on diminue d'autant les ressources qu'il possedait pour la défense des Alpes — La réunion de l'État de Gênes au Piémont est à

la vérité très-importante parce qu'elle complète la ligne naturelle de défense du côté de la France, et parce qu'elle ouvre une communication avec la mer, mais elle n'améliore en aucune manière la frontière du Piémont du côté de l'Italie; et quant au territoire et à la population, si l'on met en ligne de compte le démembrement de la Savoie, elle n'offre presqu'aucune addition aux moyens qui étaient à la disposition du Roi de Sardaigne dans l'ancien arrangement de l'Italie.

D'après cet aperçu on concevra facilement que les Souverains du Piémont, se trouvant resserrés *de si près* par la France et par l'Autriche, ne jouiraient plus que d'une indépendance *nominale*, et qu'ils seraient sans cesse exposés à être *saxés* en tems de paix, et à être accablés en tems de guerre par l'un ou l'autre de ses voisins, et peut-être encore par tous les deux ensemble, si l'alliance qui subsistait entre ces deux Puissances venait à se renouveller, ce qui dans le progrès du tems n'est rien moins qu'impossible ou improbable.

On dit cependant que les sentimens de modération qui règnent dans les Cabinets de France et d'Autriche doivent rassurer le Roi de Sardaigne, et qu'observant les règles de bon voisinage, il pourra vivre en paix, et n'aura rien à craindre de ces deux Puissances; mais ces assertions sont purement gratuites. On fait volontiers abstraction de toute personnalité, et sans vouloir faire mention de plusieurs indices assez alarmants, on admet sans difficulté les meilleures dispositions de la part de ceux qui gouvernent dans ce moment la France et l'Autriche; mais qui peut répondre des dispositions de ceux qui gouverneront d'ici à quelques années? Et est-il croyable qu'une proie devenue désormais si facile n'excitera pas tôt ou tard la cupidité et l'ambition de ses voisins?

Si, comme il ne paraît pas douteux, il est de l'intérêt général de l'Europe que la partie de l'Italie qui se trouve aux pieds des Alpes ne soit sujette ni à la France, ni à l'Autriche, et que l'illustre et ancienne Maison qui y a régné depuis tant de siècles continue efficacement, ainsi qu'elle a fait par le passé, à contribuer au maintien de l'équilibre politique, il faut espérer que les principales Puissances qui vont bientôt se réunir pour réorganiser sur des fondemens solides l'édifice politique de l'Europe ne se contenteront pas d'établir l'indépendance des Souverains du Piémont sur une base aussi faible que le système momentané de quelques gouvernemens, et les dispositions passagères des hommes qui les administrent.

La division actuelle de l'Italie Supérieure, telle qu'elle est tracée dans la carte N. 2, donne lieu à d'autres observations très-importantes pour bien saisir l'objet dont il s'agit.

La partie de l'Italie, qui est occupée dans ce moment par les troupes autrichiennes soit au nom de la Cour de Vienne, sont au nom de

222

quelque branche de la Maison d'Autriche, peut être divisée en trois classes, savoir: les pays qui appartenaient à cette Maison avant la guerre qui a commencé en 1792; ceux qui lui ont été cédés ensuite, soit à titre de compensation, ou à tout autre titre; ceux qui ne lui ont jamais appartenu par aucun traité depuis l'époque mentionnée

Dans la première classe sont:

1° Le Duché de Milan,

2° Le Gran Duché de Toscane;

3° Le Duché de Modène.

Dans la seconde classe:

1° L'État Vénitien jusqu'au Mincio, et compris l'Istria (en compensation de la cession du Duché de Milan et des Pays-Bas);

2° Les Duchés de Parme, Plaisance et Guastalla.

Dans la troisième classe:

1° La Lombardie Vénitienne, qui comprend le trois provinces de Bergame, Brescia et Crema;

2° Les trois Légations de Bologne, Ferrara et Ravenna;

3° L'État de Lucca;

4° L'État des Présides.

On voit par ce tableau détaillé que l'Autriche a non seulement repris ses anciennes possessions en Italie, mais qu'elle garde en même tems les compensations qu'elle avait reçues en 1797 pour la cassion de ces mêmes provinces, et que, outre cela, elle occupe dans ce moment plusieurs parties très-considérables de l'Italie qui ne lui appartenaient pas anciennement, et sur lesquelles aucun traité postérieur ne lui a donné le moindre droit.

Il est indubitablement très-important pour l'équilibre général que l'Autriche conserve parmi les Puissances européennes le rang distingué qu'elle occupe depuis si long tems, et il est par conséquent également juste et politique que, dans les grands arrangemens qui doivent avoir lieu, ses droits soyent respectés, et qu'elle reçoive des compensations équivalentes pour les cessions ou échanges que les vues d'intérêt général pourront exiger d'elle en ce moment. — Mais tout ce qui outrepasserait cette ligne d'équité serait en même tems contraire à la justice et à la saine politique.

En faisant l'application de ces principes à la division *actuelle* de l'Italie, on observera d'abord, que la Toscane étant rendue au Grand Duc Ferdinand, si le Duché de Milan restait aussi à la Cour de Vienne, la Maison d'Autriche posséderait en Italie exactement ce qu'elle y avait avant la guerre de 1792: tout ce qu'elle y occupe de plus maintenant serait une addition gratuite.

En 1797 l'Autriche céda à la France le Duché de Milan en Italie, et y reçut l'État Vénitien jusqu'au Mincio. Cette compensation excédait de

beaucoup l'état de Milan, puisque le territoire des seuls *États de terre ferme* de la République de Venise jusqu'au Mincio est presque trois fois plus étendu que celui du Duché de Milan, ainsi qu'on peut le voir sur la carte. — Aussi l'Autriche céda-t-elle en même tems les Pays-Bas. Cet échange fut alors regardé comme à peu près égal pour l'étendue de territoire, car outre les provinces italiennes de la République de Venise jusqu'au Mincio, l'Autriche reçut en même tems la Dalmatie et l'Istrie. — En 1802 l'Autriche reçut encore à titre d'indemnité tout le territoire de l'Evêché de Trente et le district de Brixen; ces deux territoires se trouvent entre le Tirol et la frontière d'Italie: ils sont aussi marqués sur la carte. — En 1805 l'Autriche ayant aucore été forcée à faire de nouvelles cessions, elle reçut à titre de compensations la Principauté de Saltzbourg, État assez considérable, situé entre l'Autriche proprement dite, et le Tirol.

On ne craint pas de pouvoir être contredit en affirmant que la totalité des pays qu'on vient de nommer excède de beaucoup par étendue les Pays-Bas et le Duché de Milan pris ensemble.

Si l'on veut en outre considérer toutes ces acquisitions sous le point de vue de *convenance*, qui est toujours d'un si grand poids lorsqu'il est question de compensation, on verra combien elles surpassent en valeur les pays qui ont été cédés en échange. — Les Pays-Bas étaient très-éloignés du reste de la Monarchie autrichienne, et dans le dernier tems surtout très-mal affectionnés à la Cour de Vienne. — Le Duché de Milan, quoique moins éloigné, était cependant complétement séparé et isolé du reste des États héréditaires, et outre cela son territoire était ouvert de tous les côtés, et ne présentait aucune ligne ou point de défense, excepté la place de Mantoue, dont l'importance était même diminuée par l'isolement du reste du territoire. — Au contraire, il n'y a pas un seul des pays que l'Autriche a reçus en differens tems à titre de compensations qui n'offre, outre l'avantage général de *contiguité* et d'*arrondissement*, des avantages particuliers de *localité*. — Ses provinces vénitiennes jusqu'au Mincio se lient à la Carinthie, au Frioul autrichien et à la Carniole. — A cela il faut ajouter que ces provinces ne sont inférieures à aucune partie de l'Italie en fait de fertilité et de population. — La Dalmatie et l'Istrie offrent le même avantage de contiguité, outre celui d'une côte très-étendue sur le mer Adriatique. — Le territoire de l'Evêche de Trente et du district de Brixen forme la comunication entre le Tirol et les provinces vénitiennes. — La Principauté de Saltzbourg n'est pas à la vérité occupée dans ce moment par les troupes autrichiennes, mais sa situation et les ressources de ce pays sont trop importantes pour laisser le moindre doute sur les efforts que la Cour de Vienne fera pour en obtenir de nouveau la possession. — Cette principauté est située entre l'Autriche proprement dite, et le Tirol, et contient environ trois cent mille habitants.

D'après cet aperçu il paraît prouvé à l'évidence que la totalité des compensations que l'Autriche a obtenu excède de beaucoup sous tous les rapports la valeur des Pays-Bas et du Duché de Milan pris ensemble. — Et en vérité si on veut bien considérer les détails que l'on vient d'exposer, on ne pourra à moins d'envisager l'échange que la Cour de Vienne fit en 1797 comme un des événemens les plus heureux pour la monarchie autrichienne — On a cru devoir entrer dans tous ces détails parce qu'on n'ignore pas que le Cabinet de Vienne affecte aujourd'hui de déprécier toutes ces *compensations*, et de faire sentir qu'elles pouvaient à peine être considérées comme un équivalent des Pays-Bas, et que par conséquent les droits de l'Autriche sur le Duché de Milan sont restés intacts: on laisse volontiers à tout homme impartial de juger combien ces assertions sont fondées.

Quant aux autres parties de l'Italie Supérieure occupées dans ce moment par les troupes autrichiennes, nommément les trois Légations, la Lombardie Vénitienne, l'État de Lucques et l'État des Présides, on ne peut que répéter ce qu'a été dit ci-dessus: que ces États n'appartenaient pas à la Maison d'Autriche en 1792, et qu'elle n'en a pas acquis la possession par aucun traité postérieur. — Les trois Légations de Ferrare, Bologne et Ravenne sont presque égales en étendue au Duché de Milan. La Lombardie Vénitienne n'est pas de beaucoup inférieure. — L'État de Lucques contient près de deux cent mille habitants. Le territoire de l'État des Présides est très borné à la vérité, mais par sa situation il forme un arrondissement très-important pour la Toscane

Pour ce qui regard les Duchés de Parme et de Plaisance on se bornera aux deux observations suivantes: 1° Ces États étant disposés en faveur d'une branche de la Maison d'Autriche, completeraient la ligne par laquelle cette Puissance cernerait le Piémont, qui serait désormais séparé et isolé du reste de l'Italie. — 2° La proximité des États de Parme avec la côte et avec l'île d'Elbe ne pourrait que du moins causer de continuelles inquiétudes, et augmenter par là les difficultés de la situation du Roi de Sardaigne

On a souvent reproché à la Cour de Turin l'avidité des agrandissemens, mais celle de Vienne persistant à garder tout ce qu'elle occupe en Italie, ce reproche pourrait lui être adressé avec bien plus de raison

Les princes de la Maison de Savoie, se trouvant placés entre deux puissants voisins qui convoitaient continuellement leurs États, ont du chercher aussi continuellement à se fortifier et à s'agrandir, à mesure que leurs voisins s'agrandissaient, et que le système et les opérations militaires acquerraient une extension inconnue dans les siècles précédents.

Dans les circonstances actuelles, bien loin d'être guidée par des

vues d'ambition, la Cour de Turin serait complètement satisfaite, si elle obtenait la restitution de *tous* ses États sans addition, pourvu que le reste de l'Italie fût aussi replacé dans le même état où elle était en 1792. L'ancienne division de l'Italie, quoique très-défectueuse, n'était cependant pas alarmante pour les Souverains du Piémont. Mais lorsque une Puissance déjà formidable annonce l'intention de s'approprier la meilleure et le plus grande partie de l'Italie, et d'étendre sans aucune interruption sa domination jusqu'aux frontières du Piémont, on ne saurait taxer de cupidité les efforts que la Cour de Turin ferait pour obtenir une addition de territoire, et une augmentation des moyens proportionnée au danger qui la menace. Dans un pareil cas l'agrandissement n'est pas un objet d'ambition, mais un objet de sûreté, et un moyen indispensable pour conserver son indépendance.

Les vues de l'Autriche sur l'agrandissement qu'elle espère en Italie ne sont ou contraire justifiées par aucun motif de nécessité, et ne sont aucunement liées avec la sûreté, et l'indépendance de cette Puissance. — On ose même aller plus loin, et on n'hésite pas à affirmer que l'agrandissement en question, quoique fort considérable en apparence, ne produirait d'effet que l'asservissement de l'Italie, et la destruction de l'équilibre politique dans le midi de l'Europe, sans procurer à l'Autriche des avantages solides et réels. — Cette assertion, quelqu'extraordinaire qu'elle puisse paraître au premier abord, est cependant fondée sur la raison et sur les faits.

Les limites naturelles qui séparent l'Italie de l'Allemagne sont trop prononcées pour que ces deux pays puissent jamais former une seule nation. — Les habitants des provinces autrichiennes en Italie ne sont pas plus assimilés aujourd'hui aux Allemands, qu'ils l'étaient il y a plus d'un siècle, lorsque l'Autriche en prit possession. Les conséquences de cette désunion d'intérêts, de sentimens et de dispositions se font également sentir en tems de paix et en tems de guerre. — La douceur et la modération avec lesquelles ces provinces doivent être administrées pour ne pas aigrir et éloigner davantage les esprits, en diminuent considérablement le revenu en tems de paix, et le défaut d'esprit public qui ne peut y être excité par aucun intérêt ou sentiment national, les rend inutiles à l'État en tems de guerre. — Elles deviennent même un fardeau, soit à cause des guerres que leur possession n'a cessé, et ne cessera jamais d'occasionner, soit par la nature même de ces guerres qui deviennent extrêmement onéreuses pour le Gouvernement, vu la diversion très-incommode des forces, et les dépenses excessives qu'exigent les opérations militaires dans des pays éloignés, et où il n'y a rien à espérer de la coopération des peuples. — Aussi on a vu de tous temps, et plus particulièrement dans ces dernières années, que les armées autrichiennes ont été obligées après

un seul revers à abandonner tout ce qu'elles avaient conquis en Italie.

Il y a plus de trois cent ans que la Cour d'Espagne, d'Autriche et de France ont adopté la fausse idée, ou pour mieux dire le faux point d'honneur *d'avoir un pied en Italie*. Depuis lors ce malheureux pays a été l'objet et le théâtre des guerres les plus sanglantes. — On ne voit pas cependant que les possessions que ces Puissances y ont acquises en différens tems leur aient procuré une augmentation réelle de forces, ni qu'elles aient même compensé les trésors et le sang que ces Puissances y ont sacrifié. — Les guerres que l'Autriche a eu à soutenir pour le seul Duché de Milan lui ont coûté beaucoup plus que cette province ne lui a jamais valu.

On aime à se persuader que les Cabinets des principales Puissances, et celui d'Autriche en particulier, sont aujourd'hui trop éclairés sur leurs vrais intérêts pour vouloir continuer à sacrifier le repos et le bonheur des peuples à des anciens préjugés, et qu'ils rempliront le noble but pour lequel ils vont bientôt être réunis, en fondant le paix de l'Europe sur des bases *simples et naturelles*, les seules qui puissent en assurer la durée.

La carte N. 3 contient une autre division de l'Italie Supérieure, tracée d'après les idées que la Cour de Vienne fit communiquer en 1809 à la Cour de Sardaigne, et d'après les intentions que les Puissances alliées avaient manifestées fortifier la partie de l'Italie qui est située aux pieds des Alpes, en augmentant les États du Roi de Sardaigne, et lui formant *une bonne frontière également du côté de la France, que du côté de l'Autriche.*

La ligne tracée dans cette carte divise l'Italie Supérieure en deux portions égales, autant qu'on peut en juger à première vue, et elle est presqu'entièrement formée par le cours de quatre rivières.

Cette ligne part des anciennes limites de la Lombardie Vénitienne. Elle traverse le lac de *Garda*, et suit le cours du *Mincio* jusqu'à son embouchure dans le *Pô*, près de *Governolo*; de là elle remonte le cours du *Pô* jusque près de *Brescello*, où la rivière *Enza* se jette dans le *Pô*. Elle remonte ensuite la rivière *Enza* jusqu'à sa source dans les *Apennins*. De là elle suit le crête des *Apennins* jusqu'à la source de la rivière *Magra*, et continue suivant le cours de cette rivière jusqu'à son embouchure dans la Méditerranée.

Les avantages de cette ligne comme frontière sont très-considérables. Elle est appuyée vers le nord aux *Alpes italiennes*, et vers le sud aux *Apennins*. Elle est protégée en grande partie par le lac de *Garda*, par la forteresse de *Mantoue* et par le cours du *Pô*. Elle est aussi la ligne la plus courte qu'on puisse tracer à travers l'Italie Supérieure, si on veut suivre des démarcations naturelles. Dans toute la grande plaine de la Lombardie, depuis Turin jusqu'au Mincio, on ne trouve

aucune ligne naturelle de défense, ni même une place de quelque importance, excepté Mantoue.

Dans le partie qui, suivant ce plan, resterait à la Maison d'Autriche se trouveraient encore les États suivans qui ne lui ont encore appartenu par aucun traité: 1° les *trois Légations* de Bologne, Ferrare et Ravenne; 2° l'*État de Lucques*, l'*État dit des Présides*. le Duché de Guestalle se trouverait aussi dans cette partie.

L'étendue de la partie assignée dans ce plan, y compris ses anciens États, au Roi de Sardaigne, est à peu près le cinquième de toute l'Italie: cette partie contient environ 4 millions et demi d'habitans, ce qui est moins que le quart de toute la population italienne.

Comme la forteresse de Mantoue est comprise dans la partie destinée par ce projet au Roi de Sardaigne, on croit de devoir observer que dans la partie autrichienne se trouverait la forteresse de Legnago située sur l'Adige, à une petite distance, et presque vis-à-vis de Mantoue. Cette place a été regardée en 1797 et en 1802 comme assez importante par la régularité de ses fortifications, qu'on crut alors susceptibles d'être considérablement augmentées et perfectionnées.

On ne s'étendra pas davantage en observations sur ce plan. Il a été tracé d'après les idées qu'on croit que les Puissances alliées ont ellesmêmes manifestées dans le tems, et on l'abandonne avec la confiance la plus illimitée à leur sagesse. Au reste il ne s'agit pas ici de mettre en avant des prétentions. Le but de tout ce mémoire a été uniquement de développer les rapports qui lient le nord de l'Italie aux intérêts de l'Europe en général, et plus particulièrement aux intérêts des Puissances du Nord. Sous ce point de vue, la partie de l'Italie qui est située aux pieds des Alpes ne saurait être mieux comparée qu'aux Pays-Bas. La situation des Souveraine de ces deux pays est la même sous de beaucoup de rapports, et principalement sous celui de l'importance des frontières dont la garde leur est confiée.



EXTRAIT
DES INSTRUCTIONS DONNÉES A MONSIEUR LE COMTE DE BRUSASCO
CHARGÉ D'AFFAIRES DE SARDAIGNE
PRÈS LA COUR IMPÉRIALE DE RUSSIE
en date du 19 mars 1817

Dernièrement encore nous avons été exposés aux prétentions réitérées de la cour d'Autriche, qui ne tendaient à rien moins qu'à nous priver d'une partie de nos États; pendant qu'elle nous proposait d'entrer dans une alliance italienne, qui, dans le but de défendre l'Italie contre les desseins d'envahissement que pourrait avoir la France, attaquait directement notre indépendance, en nous assujettissant aux intérêts de l'Autriche En même temps que nous démontrions avec la plus ferme constance que ces propositions ne pouvaient être de notre convenance, et qu'elles étaient en opposition manifeste des traités qui venaient d'être conclus, nous ne balançâmes pas à recourir à l'intervention de la Russie pour l'engager à interposer ses bons offices en notre faveur. Il ne nous a pas été difficile de la faire entrer dans nos intérêts, et de la convaincre que les prétentions de l'Autriche étaient aussi exagérées que contraires à notre souveraineté; que le système de l'alliance secondaire, qu'elle avait en vue, ne pouvait qu'affaiblir la grande alliance, dont nous faisions partie.

Vous concevez que la Russie est maintenant notre principal point d'appui contre les projets d'envahissement que l'Autriche pourrait former sur nos États. Car nous n'avons rien à espérer de la France, réduite à un état déplorable de tutelle et de faiblesse, déchirée par l'esprit de parti, et n'offrant plus, comme à nos augustes prédécesseurs, un soutien aux puissances de second ordre, ni le moyen de balancer en Italie le pouvoir de l'Autriche.

Nous ne pouvons ne pas sentir la considération que nous ont acquise en Italie la fermeté que nous avons déployée dans les luttes récentes et dans les discussions politiques, qui les ont suivies, ainsi que notre activité, qui est parvenue à tout organiser, à créer une armée dans les moments les plus difficiles. Cependant nous ne pouvons regarder d'autre part que comme un mouvement *prématuré*, effet *du juste desir*

de l'indépendance nationale, la faveur de l'Italie à notre égard, par laquelle il paraît que, *fatiguée de la domination étrangère, peu propre à former son bonheur*, elle serait disposée à passer sous le Gouvernement d'un prince italien, qui n'est pas fait pour contredire à ses goûts et *anéantir ses institutions*, mais plutôt pour lui redonner *la dignité de nation qu'elle a perdue.*

Votre attention doit aussi se porter sur les discussions qui subsistent entre les Cabinets de St-Pétersbourg et de Constantinople. Les nombreux rassemblements des troupes sur la frontière des deux empires sont faits pour donner consistance aux bruits qui se répandent d'une entreprise de le Russie sur la Turquie d'Europe. Quoiqu'il soit bien difficile de préjuger l'attitude de l'Autriche, il est bien naturel qu'elle doive redouter l'accroissement de la puissance de la Russie. Mais d'un autre côté, comme les chances d'une guerre ne pourraient que lui être funestes, il n'y aurait pas à s'étonner, le cas échéant, qu'elle ne se mît sur les rangs pour partager les dépouilles; pendant que le titre d'empereur d'Orient pourrait bien dédommager Alexandre d'une partie de la Pologne.

On ne se méprendrait pas en avançant que les puissances alliées ont dû se convaincre de la nécessité d'agrandir nos États. Leur étendue n'est pas en proportion avec les frais d'une monarchie nécessaire à l'équilibre de l'Europe. Les traces du Gouvernement français dureront longtemps en Piémont. L'établissement militaire qui est indispensable dans notre position, est extrêmement dispendieux. Ce sera donc beaucoup si nous pouvons porter les recettes au niveau des dépenses. Où prendrons-nous de quoi reconstruire les quinze places fortes démolies, fruit de tant d'années de paix et de travail? Ne pouvant reconstruire des murs de briques, il faut être à même d'opposer des murs de soldats. Toute la Lombardie ne soupire qu'après le bonheur de pouvoir former un corps de nation; et sa réunion à nos États peut seule la satisfaire. C'est vous en dire assez pour être sûr qu'un moindre événement vous saurez réveiller avec prudence des idées faites pour flatter la vanité des ministres, qui contribueraient à l'exécution d'un plan aussi éminemment politique.

Signé Le Comte De Vallaise.

DE L'ÉTAT MORAL ET POLITIQUE DE L'ITALIE

APRÈS LE CONGRÈS DE VIENNE (*).

En parcourant les pays étrangers, un Italien qui s'intéresse à sa patrie, ne peut qu'être frappé des jugements si différents et si contradictoires qu'il entend prononcer sur son pays. Non-seulement les observateurs superficiels, mais les hommes les plus instruits, les esprits les plus éclairés, n'ont le plus souvent que des notions très-imparfaites sur l'état moral et politique de l'Italie. Cela ne doit point surprendre. Tandis que dans des milliers d'écrits on discute les intérêts de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, aucune voix ne s'élève au sujet de l'Italie. Habitués depuis longtemps à n'avoir aucune liberté d'écrire, les Italiens ne s'avisent pas de répandre leurs opinions, ils ignorent la force des ouvrages politiques, et il leur paraît une occupation futile, ou dangereuse, celle de publier leurs pensées. Malheureusement le peu de personnes qui ont écrit, ou parlé de l'Italie, ont été, pour la plupart, des partisans de la licence révolutionnaire, ou de la tyrannie de Bonaparte, ce qui a ôté à leurs réflexions toute vérité, et à leurs paroles tout crédit. Ainsi, oubliés, ou méconnus, les Italiens ont dû voir décider leur sort, sans être ni plaints, ni entendus.

Dans le cours d'un voyage, j'ai eu très-souvent l'occasion de faire cette remarque; ce qui m'a engagé à écrire un exposé de l'état politique et moral de l'Italie, afin que si quelques étrangers m'inter-

(*) Ce mémoire, comme il est aisé de s'en convaincre, a été rédigé à la suite des instructions données par le comte de Vallaise au ministre sarde à Pétersbourg. Celui-ci était le comte Alexandre Cotti de Brusasco, d'abord chargé d'affaires, en remplacement du comte Joseph De Maistre, depuis envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

Ce diplomate s'était fait hautement estimer à la Cour de Russie, et jouissait de la faveur particulière du Czar Alexandre Ier. Il mourut à Moscou en 1821 pendant qu'il se rendait à Constantinople remplir une mission particulière de son Gouvernement. Il fut enterré au cimetière catholique, dit *Viennois*, de Moscou, où les héritiers du comte de Vallaise, dont Mr de Brusasco était le neveu, lui firent plus tard élever un monument

rogont sur la situation de ma patrie, et paraissent en désirer quelque détail, je puisse leur en présenter un court, mais fidèle tableau.

On peut envisager l'état moral et politique de l'Italie sous deux rapports: sous celui de son propre bonheur, et sous celui du repos et du bonheur de l'Europe. Ce sera le sujet des deux parties de cet écrit. Comme les opinions politiques ne naissent pas dans un instant, je m'attacherai dans la première partie à démêler l'origine, et à tracer la marche qu'ont suivi les opinions politiques qui règnent maintenant en Italie.

PREMIÈRE PARTIE

Personne n'ignore qu'après l'invasion des barbares, l'Italie a été le berceau des sciences, des lettres et des arts. Peut-être ne connaît-on pas aussi généralement, que presque toutes les doctrines politiques modernes ont été discutées dans nos petits États, avant qu'elles ne le fussent dans le reste de l'Europe, et que tous les systèmes de gouvernement y ont été proposés, essayés, débattus. Au milieu de beaucoup d'erreurs on a entendu de grandes vérités, et si l'Italie eût été laissée à elle-même, avec le progrès des lumières et le secours de l'expérience, on y serait peut être parvenu à établir un système de sage liberté. Mais cette chance de bonheur fut perdue par l'ascendant des étrangers. Dans le XVI[e] siècle la domination de l'Espagne fondée par Charles V, et affermie par Philippe II, ôta à l'Italie toute espèce d'indépendance politique. A la même époque le goût des réformes religieuses s'étant répandu dans beaucoup de pays, la cour de Rome, de concert avec celle de l'Espagne, crut nécessaire d'isoler l'Italie du reste de l'Europe, en établissant une censure tellement rigoureuse, que toute communication littéraire fût défendue, ou surveillée, et toute liberté de lire et d'écrire fût détruite. Tandis que la moitié de l'Italie était gouvernée par des vice-rois espagnols, les petits États, paralysés par la puissance de l'Espagne, sentirent que désormais ils ne pourraient plus faire aucun essai de leurs forces, et en conséquence ils abandonnèrent tout à fait l'usage des armes. Ainsi, ne pouvant plus se distinguer dans la carrière politique, ni dans le militaire, les Italiens perdirent toute espèce d'esprit national, et d'habitudes guerrières. La domination espagnole cessa au commencement du XVIII[e] siècle, par l'extinction de la branche autrichienne d'Espagne. Mais la guerre de la succession, et le traité d'Utrecht, ne changèrent point essentiellement la situation politique de l'Italie. Il est vrai que le Piémont, seul pays qui, par sa position, eût encore pu conserver un état

militaire, acquit, depuis cette époque, un peu plus de force, et plus de consistance. Mais le reste de l'Italie ne fit que changer de maître. Au lieu d'être uniquement dépendante de l'Espagne, elle fut depuis lors plus ou moins partagée entre les deux maisons de Bourbon et d'Autriche, qui se firent la guerre plus d'une fois pour s'en disputer les lambeaux, et pour se partager les domaines des Farnèse et des Médicis.

Spectateurs de querelles de cette nature, et victimes de guerres faites pour de tels motifs, comment les Italiens auraient-ils pu conserver quelque esprit national? Mais une longue humiliation conduit à l'insouciance; de sorte qu'à la fin ils avaient perdu non-seulement tout espoir, mais toute idée d'indépendance, et ils s'étaient accoutumés à voir, tous les quinze ou vingt ans, leurs campagnes ravagées par les étrangers, pour décider auquel de ces étrangers ils devaient se soumettre.

Voilà dans quel état moral se trouvait l'Italie lorsque, un peu après la moitié du dernier siècle, les livres étrangers, et particulièrement les ouvrages français qui traitaient des sujets politiques et philosophiques commencèrent à y pénétrer et à y être lus avec avidité. Bientôt quelques Gouvernements ayant adouci la censure, plusieurs écrivains parurent, tels que GENOVESI, GALIANI, FILANGIERI, à Naples, BECCARIA, CARLI et VERRI à Milan. En jetant beaucoup de lumières sur les finances et la législation, et en préparant la correction de quelques abus, ils firent le grand bien de tourner les esprits du côté des idées politiques. Après eux et sur une autre route parut ALFIERI, qui, par la force de ses pensées et l'énergie de ses vers, chercha à élever les âmes aux grands sentiments et à l'indépendance nationale. Tenus, jusqu'alors, dans la plus sévère contrainte et dans la plus absolue nullité, revoyant, pour ainsi dire, la lumière après trois siècles, il n'aurait pas été étonnant de voir les esprits italiens prendre ces nouvelles idées avec trop d'ardeur et un peu d'exagération. D'ailleurs le réveil ayant été donné par la philosophie française, il était presque impossible qu'ils ne puissent à cette source impure quelques-unes de ces erreurs, dans lesquelles cette philosophie a mêlé de grandes vérités.

Les esprits étaient ainsi préparés, lorsque la révolution française éclata en 1789. Bien des gens ont répété qu'elle eut beaucoup de partisans en Italie; et il n'y a pas de doute qu'en 1796, époque de l'invasion, et dans les premiers temps qui la suivirent, on ne soit tombé, en Italie comme ailleurs, dans des excès, des folies et des erreurs. Mais personne, que je sache, entre les écrivains politiques de nos temps, n'a remarqué que les Italiens ont été peut-être le premier peuple de l'Europe à se désabuser des fausses doctrines de la révo-

724

lution, à en repousser les exagérations, et dans le même temps à tâcher de tirer quelque fruit de ce grand événement. Il y avait en Italie un nombre considérable d'hommes instruits, esprits justes, âmes élevées, qui n'avaient désiré un changement, que dans l'espoir d'affranchir leur patrie, et de la mettre à l'abri d'être toujours le théâtre de la guerre entre les nations étrangères. Ces hommes se dégoûtèrent bientôt des excès révolutionnaires, et renonçant aux chimères démocratiques et aux fausses idées d'une liberté exagérée, ils se proposèrent de tirer parti des circonstances pour effacer les anciennes divisions, et y réveiller l'esprit de la patrie. Ne pouvant y parvenir tout d'un coup, ils tâchèrent d'y préparer la nation, et tout en pliant à la puissance de Bonaparte, ils s'efforcèrent de le faire servir à leur dessein.

Quoique ces idées eussent pris racine dans toute l'Italie, cependant elles étaient beaucoup plus répandues dans les pays qui furent constitués en un seul État, sous le nom de royaume d'Italie. Car il ne faut jamais perdre de vue la différence infinie, qui passait entre le régime du royaume d'Italie et celui de l'Italie française. Cette différence n'a pas été assez remarquée. Par un de ces caprices despotiques, par lesquels il paraissait se complaire à braver les idées reçues, et à violenter la nature, Bonaparte avait voulu transformer en français plusieurs millions d'Italiens Ce furent d'abord les Piémontais, puis les Génois, ensuite les Toscans, enfin les Romains. Une ligne bizarre coupa en deux des peuples, que la position topographique, la langue, une origine commune, la nature enfin a appelés à former une même nation. Bonaparte crut pouvoir applanir les Alpes, ou plutôt il crut pouvoir par des sénatus-consultes les transporter sur sa ligne arbitraire de démarcation. Ce fut alors qu'ouvrit un spectacle tout à fait nouveau Près d'un même fleuve, dans le même pays, la langue nationale fut encouragée sur un rivage, proscrite sur l'autre. Parler de l'indépendance de l'Italie était un crime à Parme, c'était une vertu à Modène Toute l'Italie française fut peuplée d'employés français, depuis le préfet jusqu'au moindre receveur. Ses conscrits allaient compléter les cadres des régiments français, et la moindre pétition aurait été rejettée par cela seul qu'elle aurait été écrite dans la langue du pays.

Dans le même temps le royaume d'Italie était régi d'une manière tout à fait différente. Bonaparte y conserva la langue, il y créa une armée nationale et un esprit militaire; il donna toutes les places aux gens du pays, et n'y laissa d'étranger que le vice-roi. Des hommes de grand mérite se trouvant à la tête des affaires, donnèrent une impulsion à l'esprit national, ils dirigèrent l'éducation de la génération naissante; la jeunesse apprit à manier les armes, les beaux-arts furent encouragés, des monuments dignes des anciens Romains furent élevés

de tous côtés, et on cultive, avec enthousiasme, la langue et la littérature nationale. Les habitants des différentes provinces, qui n'étaient pas éloignées par les distances, mais par les habitudes et par l'ancienne séparation en tout de gouvernement, commencèrent à se connaître, à se fréquenter, à se regarder comme membres d'une même nation. D'année en année, de jour en jour, cette union devenait plus intime, ces sentiments prenaient plus de force, ces espérances devenaient plus générales. Contraints d'obéir à la puissance, qui paraissait alors irrésistible, de dominateur, ils préférèrent de se voir soumis plutôt au dominateur des Français, qu'à la nation française; forcés à combattre pour une cause étrangère, ils se consolaient en pensant qu'ils s'exerçaient à combattre avec le temps pour leur propre cause. Cet état futur d'indépendance ne paraissait pas très-éloigné. A la mort de Bonaparte, ou à sa chute, il paraissait dans l'ordre des choses, que ce royaume d'Italie déjà constitué, ayant un gouvernement établi, une armée et une opinion publique, pourrait se soutenir par soi-même, se rendre indépendant de la France, et aider l'Italie française à rompre ses chaînes.

Telles étaient les opinions dominantes en Italie, lorsqu'en 1812 l'étoile de Bonaparte commença à pâlir. L'expédition de Russie y a été généralement condamnée; d'ailleurs, en voyant en corps d'armée, composé de l'élite de ces guerriers, entièrement anéanti; cette garde d'honneur, la fleur de la noblesse d'Italie, périr toute entière pour une cause étrangère à sa patrie, on ne pouvait que détester l'auteur d'une telle catastrophe. Lorsque l'empereur Alexandre, après avoir délivré son propre territoire, s'avança, en 1813, pour relever la nation germanique qui élevait les mains vers lui, comme à son unique libérateur, les Italiens applaudirent aux efforts de cette nation, et à la générosité de l'empereur. L'orgueil de Bonaparte, et sa tyrannie, avait choqué tout le monde; on désirait le voir humilié; pendant toute l'année 1812, et une partie de 1813, l'esprit qui régnait en Italie, était tout à fait d'accord avec celui qui régnait dans le reste de l'Europe, et on y faisait, comme partout ailleurs, des vœux secrets pour le succès des alliés. Mais pourquoi dans la dernière crise les Italiens n'ont-ils point coopéré à aider la cause de l'Europe? Voilà l'accusation que lui font ses ennemis. Ils l'ont répété d'un ton triomphant, parce que personne n'y a fait de réponse. Je vais présenter sur cela quelques éclaircissements.

D'abord il faut dire que la domination française était établie en Italie depuis quatorze ans, qu'on y avait des informations très-imparfaites sur les événements qui se passaient dans le reste de l'Europe, que toute communication avec les pays étrangers y était sévèrement défendue, ou surveillée, et que la force du Gouvernement ne se ralentit

706

pas jusqu'au dernier moment. On cite l'exemple de la Hollande et celui de l'Allemagne. Mais la Hollande s'est trouvée presque sans garnisons françaises, et avec des troupes hollandaises, qu'on avait eu l'imprudence d'y laisser. La Prusse, la Bavière, et les autres pays de l'Allemagne avait un Gouvernement propre, tandis que les départements italiens n'avaient que des préfets français, et des conscrits disséminés dans l'armée française sur touts les points de l'Europe, il est donc évident que dans toute l'Italie française il n'y a pas eu le moyen de faire le moindre mouvement.

Quant au royaume d'Italie, ayant un vice-roi français pour chef, et la moitié de l'armée composée de divisions françaises, je ne sais s'il aurait été facile de prendre un parti. Ensuite appartenait-il à une armée de prendre un parti, de décider le sort politique de sa nation? La force armée doit-elle délibérer? Qu'aurait-on dit si elle eût déserté ses drapeaux? Mais encore quels drapeaux s'agissait-il de suivre? Quel parti s'agissait-il de prendre? Reportons-nous aux circonstances d'alors, ce n'était pas une armée russe, ni une armée anglaise, qui se présentait devant les murs de Mantoue; c'était une armée autrichienne, de ces Autrichiens qui avaient, dans quatre guerres différentes, toujours tenté d'assujétir l'Italie. On connaissait leurs desseins, ils ne les cachaient pas même, l'établissement de leur puissance était dans leurs projets, comme dans leurs proclamations (1). En détruisant le royaume, la domination autrichienne réduisait sa plus belle partie en état de province, et faisait revivre dans l'autre partie les anciennes divisions: elle éteignait les espérances des bons Italiens, leur faisait faire un pas rétrograde, et les replongeait dans cet état de faiblesse, de dépendance et de nullité, d'où ils s'efforçaient de sortir. Voilà donc qu'en exposant les faits sous leur véritable aspect, tout homme sensé tombera d'accord que, loin d'être blâmables, les Italiens ont tenu la seule ligne de conduite qui convenait à leur caractère et aux circonstances particulières dans lesquelles ils se trouvaient.

Enfin la prise de Paris mit fin à la guerre, et la valeur des Russes fit triompher les Autrichiens. Un armistice fut conclu; les corps français se retirèrent, et le nord de l'Italie fut occupé par l'armée autrichienne. Les peuples de l'Italie française recouvrant leur indépendance, virent avec joie leurs chaînes brisées, tandis que ceux qui faisaient partie du royaume d'Italie, restèrent dans un état d'incertitude et de crainte. Le mécontentement était extrême, mais il était comprimé. Leur sort allait être décidé, et dans une telle crise, dans une occasion

(1) Voyez le texte des premières proclamations du général Hiller, en 1813, et celles qui furent données ensuite par le maréchal Bellegarde, qui le remplaça dans le commandement de l'armée.

si importante, ils se trouvaient entre les mains de leurs ennemis, sans force, sans appui et sans protection. En effet le malheur de l'Italie a voulu qu'il n'y eût pas un Gouvernement, pas un prince italien, qui pût alors être l'organe de la nation, exposer ses demandes et appuyer ses réclamations. Le roi Ferdinand, confiné dans la Sicile, ne visait qu'à recouvrer son royaume de Naples; Murat ne pensait qu'à le conserver, et sa voix rompue et sa conduite révolutionnaire jetaient du discrédit, plutôt qu'elles n'accordaient de crédit à la cause de l'Italie. Restait encore le roi de Sardaigne, seul rejeton d'une race italienne, souverain du pays le plus aguerri de l'Italie. Déjà les vœux des Lombards l'appelaient à ceindre la couronne de fer, un parti très-nombreux à Milan désirait de voir réuni sous son sceptre toute la haute-Italie; mais ce prince recevant la couronne de la main des grandes puissances, et étant rentré dans ses Etats par la force de leurs armes, devait s'interdire toute demande, et se rapporter entièrement à la décision de ses alliés. Ainsi l'Italie n'ayant point eu de représentants ni à Paris, ni à Vienne, les ennemis de son indépendance étant puissants, et ne se trouvant contredits par personne, il n'est pas étonnant qu'ils aient eu gain de cause. Cependant il est resté en Italie une opinion très-répandue, savoir que si l'empereur de Russie eût reçu des informations bien exactes sur le compte de cette nation, elle aurait eu part à ses bienfaits. Cette idée prit beaucoup de force, non-seulement par la connaissance qu'on a de ses principes et de son caractère généreux, mais plus particulièrement par la conduite qu'on a vu tenir à ce souverain envers deux nations, dont l'une avait parté le ravage dans ces États, et dont l'autre était trop à sa bienséance, pour n'être pas tenté de l'assujettir. Si le ressentiment, ni l'ambition n'ont eu aucun pouvoir sur ce prince, disait-on, si elles ne l'ont pas empêché de combler de ses bienfaits la France et la Pologne, comment ne s'intéresserait-il pas pour l'Italie, qui ne l'a jamais offensé, et qui sera toujours son amie naturelle? Quoi qu'il en soit, ces deux exemples ont fait une si grande sensation, que désormais lorsque les Italiens chercheront un protecteur, ce sera vers la Russie qu'ils tourneront les yeux.

Après avoir tracé l'esquisse des crises politiques qu'a essuyé l'Italie dans ces derniers temps, et la cause que l'opinion publique y a pris, il me reste à représenter la situation dans laquelle elle se trouve maintenant. Le royaume de Naples et la Sicile ont gagné à se trouver de nouveau soumis à un seul souverain. Les anciennes relations et l'intérêt commercial exigeaient cette union. Le Piémont a recouvré ses princes, il a de nouveau un Gouvernement propre et une armée. L'union de Gênes, commandée dernièrement par les circonstances politiques, était demandée depuis longtemps par la nature. La Ligurie

avait un commerce sans territoire, et le Piémont avait des produits agricoles sans débouchés. Désormais leur réunion doit être la source d'une plus grande prospérité pour les deux pays, et d'une plus grande sécurité par rapport à la défense commune. Cependant cet État, fort par sa position du côté de la France, est tout à fait ouvert du côté des possessions autrichiennes. D'ailleurs ne renfermant qu'une surface très-limitée, une population peu considérable, et des forces militaires très-disproportionnées à celles de ses voisins, il est impossible qu'il ne soit dans une continuelle inquiétude. L'Autriche, possédant par elle-même les contrées les plus fertiles et les plus riches de la Péninsule, entre la quatrième et la cinquième partie de la population totale, et disposant, par l'intermédiaire des princes de sa maison, de la Toscane, de Parme et de Modène, coupe en deux l'Italie, et en est la véritable maîtresse. D'un côté par le rétablissement de tout le domaine temporel du pape, deux millions et demi d'Italiens sont replongés dans la plus parfaite nullité, et le roi de Naples, relégué au bout de la Péninsule, n'a plus aucun moyen de concourir à la défense de l'Italie. De l'autre côté l'Autriche prend en flanc, et gravite de tout son poids sur le roi de Sardaigne, et par la seule réunion de ses garnisons de la Lombardie, elle peut fondre sur lui, arriver en deux marches aux portes de la capitale, et détruire entièrement tous ses moyens. Ainsi pressé aux pieds des Alpes, ce prince est exposé sans cesse aux entreprises de ses voisins, et ne jouit que d'une indépendance très-précaire. Ses craintes sont d'autant plus fondées, que dans plusieurs occasions les vues de l'Autriche se sont désillées de la manière la moins équivoque; comme, en se faisant assurer le droit de garnison sur les deux importantes places de Ferrare et de Plaisance; dans la tentative de ravir le haut-Novarais au roi de Sardaigne; dans le projet d'une confédération italienne sous ses auspices (véritable image de la confédération du Rhin), et de faire déclarer Alexandrie forteresse fédérale. En général on peut observer que, non-seulement le roi de Sardaigne, mais toute l'Italie, est encore plus faible à présent qu'elle ne l'était avant la révolution, et on en trouve la cause dans la destruction de la République de Venise, par laquelle on a abattu, sans le remplacer, le seul rempart qu'elle eût anciennement contre l'ambition de l'Autriche.

De ces inquiétudes qui sont communes aux États qui ne dépendent pas immédiatement de l'Autriche, passons à considérer la situation actuelle des contrées qui sont directement soumises à sa domination.

L'ancien Gouvernement de la Lombardie autrichienne était une espèce de Gouvernement national, sous la suzeraineté de l'Autriche, car les lois et les usages du pays étaient respectés, et toute l'administration se trouvait dans les mains des nationaux. Il ne faut pas

croire que ce régime ait été aucunement rétabli. Le régime actuel du royaume lombardo-vénitien n'a pas même aucun rapport avec celui du royaume d'Italie; mais il ressemble à peu près à celui de l'Italie française. Ce royaume lombardo-vénitien n'est qu'un vrai nom; ce ne sont au fond que deux provinces réunies à l'empire, qui ont pour chefs-lieux Venise et Milan. On a cessé de travailler à supprimer les ministères, les institutions, et en général tous les établissements qui pouvaient donner à Milan l'air d'une capitale. En vain croirait-on que d'autres villes y eussent gagné. Venise voit abattre, chaque année, quantité de maisons bâties à grands frais, sur des terrains enlevés à la mer, et ses admirables palais seront peu à peu convertis en vergers. Tandis que le port franc attire à Trieste des vaisseaux-marchands de toute nation, le port de Venise est entièrement abandonné. Toutes les réclamations sont restées sans succès. On dirait que l'Autriche sent elle-même que Trieste seul est sa propriété, et qu'elle n'a de Venise que l'usufruit. Les communications commerciales avec les autres États de l'Italie sont gênées, tandis que l'entrée des produits et des objets manufacturés de l'Autriche y est puissamment favorisée, de sorte que les manufactures et le commerce des provinces italiennes sont pleinement sacrifiés aux provinces héréditaires. Toute l'administration, la législation et l'ordre judiciaire ont été changés de fond en comble. Dans la nouvelle organisation l'on a mis à l'écart un grand nombre d'employés nationaux, pour y substituer des étrangers. On a donné aux Italiens des codes rédigés pour des Autrichiens, comme si les mêmes lois pouvaient convenir à des peuples si différents. Pour décrire les défauts de cette législation, tant dans la partie civile, que dans la criminelle, et les inconvénients sans nombre qui en résultent, il faudrait composer un ouvrage tout exprès, et dépasser de beaucoup les bornes que comporte ce petit écrit. Toutes ces innovations sont d'autant plus pénibles, qu'il n'y en a aucune qui présente quelque avantage, quelque progrès, quelque amélioration. Au milieu de tant de changements, une seule partie de l'administration a été conservée presque sur le même pied: c'est celle des finances. Dans la paix la plus profonde, on exige de ces provinces autant qu'en exigeait un conquérant dans un état de guerre habituelle, mais avec cette différence, qu'à présent le nombre et la paye des employés sont infiniment diminués; il n'existe plus d'armée, ni de marine; tous les travaux publics sont interrompus, tous les monuments abandonnés. Aussi il est évident que ce royaume n'est regardé que comme une mine à exploiter, dont les produits sont appliqués à payer les dettes, et à accroître les richesses des provinces, qu'on a appelé, à juste titre, les provinces héréditaires. Mais afin que la mine ne s'épuise pas de sitôt, il est nécessaire d'éteindre toute énergie, tout esprit militaire, et de

replonger l'Italie dans l'ancien état d'apathie, de mollesse et de nullité politique. Le Cabinet autrichien paraît avoir très-bien senti cette vérité, et il en a donné une preuve éclatante par la destruction de l'armée italienne. Cette armée, jadis si nombreuse et si aguerrie, est maintenant réduite à moins de quatre mille hommes, dont pas un seul n'a été laissé en Italie. On a cherché à dégoûter les officiers par toute espèce de désagrémens, et surtout en les reléguant loin de leur patrie, dans de mauvaises garnisons, et en multipliant les passe-droits en faveur des officiers autrichiens. En conséquence le plus grand nombre a donné sa démission, et il n'est plus resté que ceux à qui le manque absolu de moyens ne laisse d'autre ressource que le service.

Enfin sous quelque rapport qu'on examine la situation des Italiens soumis à l'Autriche, sous le rapport administratif, financier, militaire, commercial, ils sont également à plaindre. Ce n'est pas une tyrannie cruelle, c'est une oppression sourde qui pèse sur eux; ils se sentent découragés, humiliés, entraînés dans un état d'abaissement et de dégradation. Pendant deux ans, chaque acte de l'administration, chaque mesure du Gouvernement abolissait quelque institution, froissait quelques intérêts, détruisait quelque espérance. La perte de leur indépendance ne leur a pas même fait retrouver le bonheur passif qui a précédé la révolution. Si détournant les yeux de leur propre pays, ils jettent leurs regards sur le reste de l'Europe, ils voyent l'Allemagne et la Hollande redevenues libres, la Pologne renaissante, la France réconciliée avec l'Europe, et replacée sous son Gouvernement légitime, la Suisse heureuse, et grâces aux victoires d'Alexandre, la monarchie universelle abolie en Europe, et chaque nation avoir recouvré son indépendance: eux seuls en sont exceptés.

SECONDE PARTIE.

De l'état moral et politique de l'Italie, sous le rapport du repos et du bonheur de l'Europe.

Jusqu'ici je n'ai considéré l'état de l'Italie que par rapport à elle-même. Le tableau que j'en ai tracé, peut intéresser les personnes qui étendent le cercle de leurs affections jusqu'à désirer le bonheur, et à plaindre les souffrances de tous les hommes en général. Peut être aussi que les Italiens ont quelque droit particulier à la compassion et à l'intérêt des autres peuples, puisque c'est dans leur sein que s'est ranimé le flambeau de la civilisation, et c'est à leurs ancêtres que l'on

doit la renaissance des sciences et des arts. De longs malheurs, une servitude de quatorze siècles, la beauté même de la nature, et le génie des habitants, gagnent des amis à l'Italie parmi les caractères généreux et les hommes susceptibles de grands sentiments. Enfin ceux qui respectent les principes éternels de la justice et de la morale, conviendront, sans peine, que les Italiens n'ont pas moins de droits que les autres nations à avoir un Gouvernement propre et une indépendance nationale.

Maintenant je veux faire abstraction de toute idée de droit et de générosité, n'avoir égard qu'à l'intérêt des autres peuples de l'Europe, et examiner si, sous ce rapport, l'état actuel de l'Italie est favorable ou non à leur repos et à leur bonheur. Pour en juger avec toute l'impartialité possible, il faut convenir d'abord, que des considérations d'un intérêt général ont dû, peut être, au Congrès de Vienne, faire consentir les souverains alliés au partage actuel. Il s'agissait alors de donner la paix, et de la donner promptement. Toutes les autres considérations devaient céder à celle-la; et si l'asservissement de l'Italie devait assurer le repos de l'Europe, moi, italien, j'eurais consenti, dans ce moment-là, à le sceller à tel prix.

Cependant le présent état politique de l'Italie contribuera-t-il à maintenir le repos de l'Europe? Servira-t-il à en conserver la paix, à en asseoir l'équilibre? Voici une question de toute autre nature, et c'est à celle-ci qu'il s'agit de répondre. Je ne connais pas de meilleur moyen de le faire, qu'en consultant l'histoire. On y verra que la souveraineté de l'Italie a été la cause d'une infinité de guerres, et que des peuples éloignés, qui n'avaient aucune inimitié naturelle, n'ont fait que s'égorger pendant plusieurs siècles, pour s'en disputer la possession. Il n'y a pas de vérité historique plus frappante et plus incontestable. Sans rappeler les guerres du moyen-âge, les expéditions des empereurs francs et des empereurs d'Allemagne, la rivalité entre la maison d'Anjou et celle d'Aragon, reportons-nous seulement aux trois derniers siècles, depuis que le système d'équilibre est établi. Charles VIII ouvre la scène par son expédition de Naples, les princes italiens l'en chassent; son successeur, Louis XII, y revient; il se ligue avec Ferdinand le Catholique pour dépouiller le roi de Naples, et après l'avoir détrôné, ils se font la guerre pour s'en diviser les dépouilles. Ils se liguent encore à Cambrai pour détruire la république de Venise et à peine ont-ils en quelques succès, qu'ils se brouillent pour la seconde fois, et courent l'Italie de sang et de larmes. Bientôt la rivalité de Charles V et de François I[er], pendant près d'un demi siècle, met en armes toute l'Europe, et fait de l'Italie un vaste champ de carnage. Ses princes sont détrônés, ses républiques détruites, ses capitales saccagées, ses campagnes dévastées, jamais elle ne s'est

ramise de ce qu'elle a souffert à cette époque. Mais elle n'était pas seule à souffrir: en même temps la Flandre, la Lorraine, la Provence, le Navarre, l'Allemagne, étaient devenus autant de champs de batailles où se disputaient les prétentions de François Ier sur le duché de Milan. Les querelles de religion affaiblirent la France pour quelques temps, mais en reprenant des forces sous le ministère du cardinal de Richelieu, elle commença à disputer à la maison d'Autriche la domination de l'Italie. Guerres de la succession de Montferrat, guerre de la Valtelino, guerres dans la minorité du duc de Savoie, expédition du duc de Guise à Naples. Les plus grands capitaines de Louis XIV, les Catinat, les Vendôme, épuisent leur habileté pour assurer à la France le supériorité en Italie. Après de si longues agitations, à peine avait-on joui d'un instant de repos, que l'Espagne tente, en 1718, de reprendre les Deux-Siciles. Guerre de 1733 pour établir un Bourbon à Naples, et un autrichien en Toscane, guerre de 1745 pour établir un autre Bourbon à Parme. Que dirai-je des événements dont nous avons été spectateurs? Enfin après tant de combats et de carnage, on en est au même point, et le triomphe de l'Autriche ne laissera pas de repos aux Français.

Ces exemples de plusieurs siècles démontrent suffisamment, que cette veine donnera toujours du sang, jusqu'à ce qu'on ne laisse l'Italie à elle-même, et que tous les étrangers en soient également exclus. Jamais la France, ni l'Autriche ne consentiront à abandonner entièrement, et de bonne foi, l'une à l'autre ses prétentions. Jamais l'une d'elles ne se croira en sûreté, tandis que l'autre aura un pied en Italie. Ainsi, moitié par crainte, moitié par convoitise, elles troubleront toujours à ce sujet la tranquillité de l'Europe. Que si elles consentent à s'en partager les domaines, elles ne seront pas moins dans un état continuel de soupçon, et chacune d'elles méditera toujours les moyens d'augmenter son lot, ou de chasser entièrement sa rivale. Il est donc évident, et par les faits et par les raisonnements, que tant que cette rivalité existe, l'Europe ne doit point espérer de véritable repos. Il paraît que le seul moyen d'éteindre cette rivalité, serait d'établir, dans le nord de l'Italie, un État qui fût assez fort pour défendre les Alpes, et fermer à tout étranger les portes de l'Italie. Les bornes de cet État sont tracées par la nature: les Alpes et les Apenins entourent le bassin du Pô, cette belle vallée qui commence aux pieds du Mont-Cenis et se termine aux montagnes de la Carniole. La langue divise le Tyrol italien du Tyrol allemand, les États vénitiens des États illyriens. Non-seulement les montagnes et les langues, véritables limites naturelles, indiquent les bornes de cet État, mais aussi les mœurs, les habitudes et les relations. En effet rien de commun entre le Piémontais et le Dauphinais, entre le Vénitien et l'Autrichien, tandis

qu'en contraire tout le nord de l'Italie est précisément au même degré de civilisation; il y a rapprochement d'opinions et communauté d'intérêts. Je dirai même que sous plusieurs rapports, ses habitants ont beaucoup plus de ressemblance entre eux, qu'avec les habitants de la Toscane, de Rome et de Naples.

L'Italie septentrionale, sans compter les duchés de Parme et de Modène, a une population de sept à huit millions. Un tel État ne pourrait donner de jalousie à personne. Placé entre deux puissances dont chacune a plus du triple de sa population, à peine suffirait-il à soutenir son indépendance, et encore n'y parviendrait-il pas sans le secours de la Russie. Il y a deux cents ans que Henri IV avait aperçu lui-même cette vérité, et avait proposé de placer la Maison de Savoie sur le trône de rois lombards. Le cours naturel des choses et le vœu de l'Italie l'y appelle. C'est la seule Maison régnante italienne, et il importe, peut être, au repos et à l'équilibre de l'Europe, que le couronne de fer soit ceinte par des princes qui n'appartiennent pas plus à la Maison d'Autriche qu'à celle des Bourbons.

En exposant les idées que m'inspire l'état de ma patrie, loin de désirer de nouvelles secousses, je partage les vœux des amis de la paix; mais justement par amour de la paix je crois utile de rappeler cette vérité de fait: que la possession de l'Italie ayant été la source de tant de guerres, ce ne sera que par son affranchissement que l'équilibre de l'Europe sera assis sur une base solide, et sa tranquillité assurée, autant que les choses humaines sont capables de l'être.
